======== Téléphone 03 85 50 81 17

Email: mairie.mazille71@orange.fr

=========

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de MAZILLE du 10 juillet 2020

<u>Présents</u>: Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Jean-Baptiste MARTINOT, Laurent WOOG, Marie-Pierre PORTE, Irène TISSOT, Christian GAYRAL, Armando PEREIRA et Jean-Paul ROUGEOT.

Excusés: Fabrice GAUTHIER, Gérard MOYNE.

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 heures 30.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Jean-Paul ROUGEOT

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydro alcoolique, avec ouverture des fenêtres, pour la ventilation de la salle du conseil.

1 - Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Christian GAYRAL, Mme Marie-Pierre PORTE, MM Jean-Baptiste MARTINOT et Laurent WOOG.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Le maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Élection des délégués

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	9
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés	9
[b-(c+d)]	
f. Majorité absolue	5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE OBTENUS En chiffres et en tou	
CHEVALIER Jean-Marc	9	neuf

Élection des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	9
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés	9
[b-(c+d)]	
f. Majorité absolue	5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	OBTENUS	E SUFFRAGES t en toutes lettres
GAYRAL Christian	9	neuf
FICHET Jean-François	9	neuf
WOOG Laurent	9	neuf

2 - Recensement de la population 2021 – Désignation d'un coordonnateur communal:

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2021. Il précise que ce coordonnateur est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et qu'il peut être un agent de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Geneviève VIGNERESSE, secrétaire de mairie, coordonnateur communal.

Le conseil prévoit de recruter un agent recenseur courant novembre, pour réaliser les enquêtes en janvier-février 2021.

3 : Crise sanitaire COVID-19 prime exceptionnelle :

(Armando PEREIRA et Geneviève VIGNERESSE quittent l'assemblée le temps de l'examen de ce point)

Le maire présente les détails de la prime exceptionnelle attribuable aux fonctionnaires territoriaux, dans le cadre de la pandémie, qui a fait l'objet d'un décret le 14 mai 2020. Il précise que cette prime est exonérée de cotisations et contributions sociales.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'attribuer une prime exceptionnelle de 1.000 euros aux agents communaux (1 agent administratif et 1 agent technique).

4: Entretien des chemins communaux:

Suite au départ en retraite du cantonnier, la commission voirie va se réunir afin d'établir un cahier des charges pour une consultation des artisans et entrepreneurs locaux.

En attendant, le conseil accepte le devis de l'entreprise Gauthier, de Mazille, qui propose 30 € HT de l'heure pour réaliser les travaux saisonniers urgents (élagage et broyage des chemins communaux, tonte terrains municipaux et extérieurs bâtiments communaux).

6: Questions diverses:

Départ en retraite de l'employé communal :

Un pot de départ sera organisé le vendredi 28 août en début de soirée, en petit comité. Les prochains vœux du maire seront l'occasion de le remercier publiquement devant toute la population.

La Municipalité précise que nous sommes encore en pleine pandémie du Coronavirus. Il appartient à chaque habitant de respecter l'ensemble des consignes sanitaires en vigueur à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Le Maire,

Jean-Marc CHEVALIER

